

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 071/2017

OBJET : Urbanisme : Cimetière - délibération 069 de l'extension du cimetière rapportée

L'an deux mille dix-sept, le 11 du mois d'octobre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ /**PROCURATIONS** : Philippe MINEUR à Romain BIANCHI / Sophie ESPOSITO à Catherine DINI/ Mélanie MORINI à Alexandra RUSSO / Sonia CHAKROUNI à Christine DECORDIER.**ABSENT** : Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Taofick FATFOUTA / Pierre VESTRI.**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**Vu** la délibération du 6 août 2014 donnant autorisation à Monsieur Le Maire d'adhérer au SILCEN dans le cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux divers**Vu** la délibération du 11 avril 2016 relative à l'extension du cimetière**Vu** la délibération n° 069 du 11 août 2016 confiant la maîtrise d'œuvre de l'extension du cimetière au SILCEN

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Conformément aux textes en vigueur,

Il est décidé au Conseil municipal de rapporter la délibération n°069 du 11 août 2016 relative à l'extension du cimetière confiée au SILCEN.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents	:	19
Votants	:	23
Absents	:	4
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Pour	:	23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

